



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 18 octobre 2019

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 24 juin 2019.

Par courrier, réceptionné le 6 septembre 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi qu'au titre du L151-13 du même code pour la création de STECAL.

La commission s'est réunie le jeudi 17 octobre 2019 pour examiner ce projet, que vous avez présenté.

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

***La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, assorti des recommandations suivantes :***

- vérifier le secteur Nzh à côté du haras et le classer en Azh s'il a une vocation agricole ;
- reclasser en A la zone de pâturage ;
- augmenter la hauteur maximale pour les constructions agricoles en zone A à 5 m ;
- réaliser un schéma des circulations agricoles et l'intégrer aux documents cartographiques du PLU.


***Enfin, la commission regrette que l'urbanisation n'ait pas été contenue dans la zone urbanisée.***

***Elle rend également un avis favorable au règlement des zones A et N, ainsi qu'au titre des STECAL***

Monsieur Vincent PAUL-PETIT  
Mairie  
La Baronnie  
7 bis, rue de Melun  
77240 SEINE-PORT

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur  
des territoires  
de bonneval  
  
IGOR KISSELEFF